

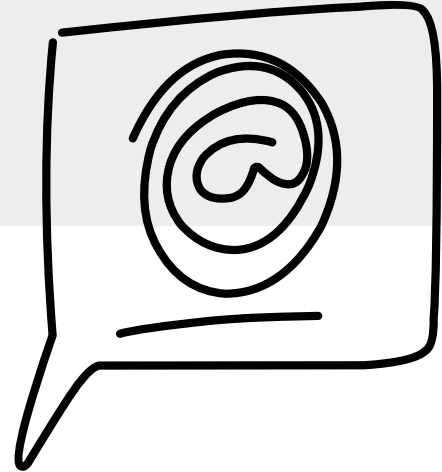
BROCHURE

INFORMATIONS | ANNÉE SCOLAIRE 25-26



ORGANISATION GÉNÉRALE

- Horaires
- Calendrier
- Classes
- Contacts et communication
- Fonctionnement de l'école



RÈGLEMENTS

- Règlement de nos établissements
- Règlement des bus
- Recommandations

$$1+2=3$$

QUELQUES RESSOURCES

- Sites
- Recommandations

HORAIRES

Cercle scolaire de Fétigny-Ménières

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^H	13h30-15h10	8h00-11h40	8h00-11h40	8h00-11h40	congé
2 ^H	08h00-11h40	08h00-11h40 13h30-15h10	congé	08h00-11h40 13h30-15h10	08h00-11h40 13h30-15h10
3 ^H	08h00-11h40 13h30-15h10	Alternance* 13h30-15h10	08h00-11h40	Alternance* 13h30-15h10	08h00-11h40 13h30-15h10
4 ^H	08h00-11h40 13h30-15h10	08h00-11h40 Alternance*	08h00-11h40	08h00-11h40 Alternance*	08h00-11h40 13h30-15h10
5-8 ^H	08h00-11h40 13h30-15h10	08h00-11h40 13h30-15h10	08h00-11h40	08h00-11h40 13h30-15h10	08h00-11h40 13h30-15h10

Cercle scolaire de Surpierre-Prévondavaux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^H	8h15-11h55	13h55-15h35	8h15-11h55	congé	8h15-11h55
2 ^H	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55	congé	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55 13h55-15h35
3 ^H	08h15-11h55 13h55-15h35	Alternance* 13h55-15h35	08h15-11h55	Alternance* 13h55-15h35	08h15-11h55 13h55-15h35
4 ^H	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55 Alternance*	08h15-11h55	08h15-11h55 Alternance*	08h15-11h55 13h55-15h35
5 ^H	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55	08h15-11h55 13h55-15h35	08h15-11h55 13h55-15h35
6 ^H -8 ^H	7h50-11h30 13h30-15h10	7h50-11h30 13h30-15h10	7h50-11h30	7h50-11h30 13h30-15h10	7h50-11h30 13h30-15h10

Les plans d'alternance ont été distribués en juin.
Sauf cas exceptionnel, ce plan est valable pour toute l'année.

En cas de férié, le tournus d'alternance reste le même.

CALENDRIER

2025	Août August				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2025	Septembre September				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2025	Octobre Oktober				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2025	Novembre November				
Lu Mo	3	10	17	24	
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2025	Décembre Dezember				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2026	Janvier Januar				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2026	Février Februar				
Lu Mo	2	9	16	23	
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2026	Mars März				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2026	Avril April				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	

2026	Mai Mai				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2026	Juin Juni				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2026	Juillet Juli				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

Dans nos cercles scolaires,

- Le 1er mai est congé
- Le 5 juin est congé

CLASSES

CERCLE SCOLAIRE DE SURPIERRE-PRÉVONDAVAUX:

1-2HA : Clémence Pollo et Florine Ayer
1-2HB: Pauline Michel et Christine Krieger
3H: Jennifer Ballaman
4H: Anne Thierrin et Noémie Bula
5H: Aline Clément
6-7H: Nicolas Demierre et Alexandre Kaehr
7-8H: Morine Jabornigg

CERCLE SCOLAIRE DE FÉTIGNY-MÉNIÈRES:

1-2HA: Marielle Delley et Lorène Christen
1-2HB: Florian Remy et Florine Ayer
3H: Annie Berchier et Ludivine Conus
4H: Sylvia Arrighi et Stéphanie Bianchet
5H: Patricia Michel et Marine Schmutz
6H: Céline Rapin et Marine Schmutz
7H: Ludovic Garnier et Ludivine Conus
7-8H: Geoffroy Menoud et Florian Remy

Nous comptons aussi dans notre équipe:

- Des enseignantes d'activités créatrices:
 - Marie-Laurence Hayoz
 - Marine Schmutz
 - ?
- Ainsi que quatre enseignants de soutien:
 - Gema Caballero
 - Selene Demarta
 - Raphaël Delley
 - Jean-Marc Pillonel

CONTACTS

DIRECTION D'ÉCOLE POUR LES CERCLES DE FÉTIGNY-MÉNIÈRES ET SURPIERRE-PRÉVONDAVAUX

DIRECTRICE

Lorianne Duc
Ecole du pré de ville
1532 Fétigny

Comment joindre la direction d'établissement ?

1. 079/773.98.20
2. KLAPP
3. Dir.ep.fetigny-menieres@edufr.ch

*EN CAS D'ABSENCE, MERCI DE ME LAISSER UN MESSAGE

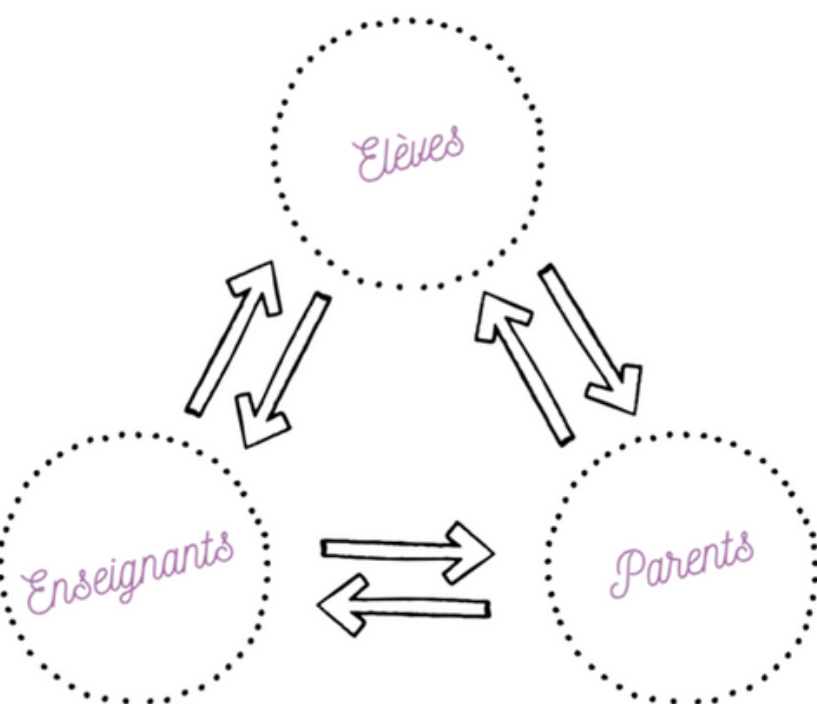
SECRÉTAIRE SCOLAIRE

Patricia Catillaz
Patricia.catillaz@edufr.ch
commune@fetigny.ch

TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Alessandro Simone
alessandro.simone@edufr.ch
026/305 81 34

FONCTIONNEMENT



LA RELATION ECOLE-FAMILLE

Nous savons tous que les apprentissages acquis durant l'école primaire sont très importants pour le parcours scolaire des élèves.

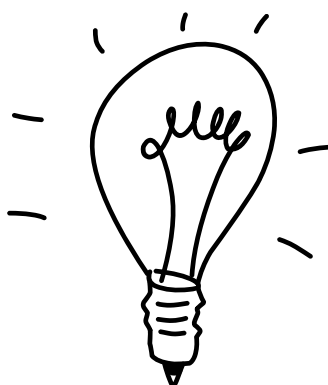
Une bonne collaboration parents - école facilite la vie scolaire de l'élève.

Un entretien annuel est proposé à différents moments de l'année. D'autres rencontres peuvent bien sûr s'ajouter à celui-ci en tout temps, selon demande des parents ou des enseignant-e-s.

Si un problème vous préoccupe ou si une divergence apparaît avec un enseignant-e, il convient tout d'abord de vous adresser à cette personne afin d'avoir une discussion ouverte. La plupart des problèmes pourront sans doute être réglés de cette manière-là. Si toutefois le problème devait subsister, vous pouvez prendre contact avec la direction d'établissement.

Pour le bien de votre enfant, afin d'éviter tout conflit de loyauté, il est indispensable d'éviter les propos insultants ou calomnieux au sujet de leur-s enseignant-e-s.

Ceux-ci sont interdits par la loi et passibles de poursuites, y compris sur les réseaux sociaux.



LES BONNES PRATIQUES

- Prenez contact avec l'enseignant-e concerné-e par KLAPP pour fixer une rencontre ou un entretien téléphonique
- Ne restez pas avec une compréhension ou une affaire non-réglée
- Privilégier les contacts directs afin d'obtenir les informations concrètes

COMMUNICATION



Dans le but de simplifier la communication autour du quotidien scolaire entre l'école et les parents, la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) propose à toutes les écoles du canton de Fribourg une application officielle appelée Klapp.

Cette solution se décline en une application mobile sur les smartphones, tablettes ou sur une page web.

Elle respecte les normes de sécurité, le stockage des données en Suisse et propose les fonctionnalités nécessaires à la communication rapide entre les différents acteurs de l'école.

Utilisée pour les aspects organisationnels autour du quotidien scolaire, Klapp ne servira pas à la transmission des documents officiels tels que les bulletins scolaires ou des documents qui touchent à des décisions sur le cursus scolaire.

Veuillez donc prendre note que :

- Klapp sera utilisé pour la transmission d'informations d'ordre générale entre l'école et les parents
- Des données sensibles et personnelles (notes, soucis d'apprentissage, etc.) ne seront pas échangées par l'intermédiaire de Klapp, cela se fera par d'autres canaux plus appropriés.

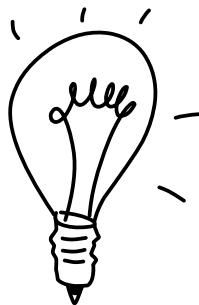
En référence aux directives cantonales, l'utilisation de Klapp n'est pas rendue obligatoire. Libres aux parents d'utiliser uniquement le téléphone et le courriel qui sont les canaux obligatoires. Évidemment, une version papier des documents peut être demandée à l'école.

Comme tous les outils numériques, les expériences ont également démontré que des règles de communication sont nécessaires.

Premiers pas...

Les parents des nouveaux élèves (1H ou nouvelles arrivées) reçoivent un code d'accès ainsi qu'une fiche explicative.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter l'enseignant-e de votre enfant.



LES BONNES PRATIQUES

- En cas d'incompréhension ou d'urgence: **toujours privilégier le contact téléphonique**
- Si le message contient l'espace "confirmation de lecture", cliquer pour nous informer que vous avez pris connaissance du message
- Si le message contient un sondage, y répondre dans un délai convenable
- Consulter de manière régulière l'application

Chaque enseignant consulte Klapp au moins une fois pendant sa journée de travail.

FONCTIONNEMENT

ABSENCES

Les parents avertissent l'enseignant-e de leur enfant **au moins 15 minutes avant le début de l'école** via l'application Klapp.

En cas d'absence non annoncée par les parents avant le début de la classe, l'enseignant-e essaiera de joindre les parents. En cas de non-réponse, une procédure visant à retrouver l'élève sera lancée. Celle-ci peut aboutir à une intervention de la police. Les frais éventuels seront à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical **dès le cinquième jour consécutif d'absence en classe**.

RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux seront pris en dehors des heures de classe. Si ce n'est pas le cas, merci de choisir une heure de début ou de fin de classe.

Les parents avertissent les enseignants par KLAPP.

CONGÉS SPÉCIAUX

La direction d'établissement peut accorder un congé exceptionnel si celui-ci est motivé par des motifs justifiés au regard de la loi scolaire. Celle-ci considère qu'un congé peut être accordé pour participer à un événement familial important (mariage, décès, adoption, ...), une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important, un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement. **Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les obligations professionnelles, les voyages ou départs en vacances, ne constituent en aucun cas un motif justifié.**

La demande de congé est envoyée par écrit **au moins 3 semaines à l'avance** à la direction d'établissement, par mail ou par courrier postal, **à l'aide du formulaire de demande de congé** téléchargeable sur ce site (page d'accueil - documents à télécharger). **Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative.** La décision est communiquée aux parents par écrit. Conformément à l'article 146 RLS, le refus d'un congé ne peut pas faire l'objet d'un recours.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Au-delà de 4 semaines, la demande de congé doit être adressée à l'inspecteur scolaire.

JOURS JOKER

Depuis la rentrée scolaire 2022, les jours JOKER sont entrés en vigueur dans notre canton.

Voici les précisions quant aux modalités :

Nombre : 4 demi-jours par année scolaire

Modalités :

- peuvent être pris à la suite ou séparément
- sont perdus à la fin de l'année scolaire (non cumulables l'année suivante)

Annonce :

- doivent être annoncés **au minimum une semaine à l'avance** à l'enseignant-e titulaire; par KLAPP. Si ce délai n'est pas respecté, le congé peut être refusé.
-

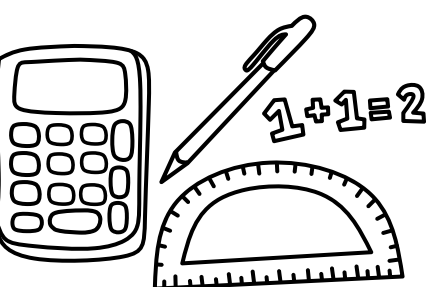
Restrictions :

- ne peuvent pas être pris sur le premier jour d'école de l'année scolaire, sur les activités scolaires (camps, journées sportives ou culturelles, courses d'école) ou durant une journée d'évaluation cantonale

FONCTIONNEMENT

Durant l'été, chaque enseignant-e envoie un courrier avec le matériel nécessaire propre à son organisation.

Les fournitures scolaires sont distribuées par l'école à la rentrée. Selon l'organisation retenue dans nos cercles, les feutres et les crayons sont utilisés durant deux ans.



Chaque élève doit avoir :

- Une paire de pantoufles
- Des affaires de sport (chaussures à semelles claires et vêtements de sport)
- Un tablier pour la peinture

Il est préférable de mettre le prénom des élèves sur les affaires personnelles, ainsi que sur les gourdes et les boîtes à goûter.

Des caisses avec les objets trouvés sont accessibles dans tous les bâtiments de nos cercles scolaires.



Selon les sorties...

Il est possible que les enseignants vous demandent :

- Des articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, produits anti-tiques, etc)
- Des vêtements adaptés aux sorties en forêt (chaussures de marche, pantalon de pluie, etc.)

LES BONNES PRATIQUES

Pour les élèves de 1-2H :

- Les pantoufles sont de préférence fermées au talon
- Les chaussures de gym à velcro sont à privilégier

FONCTIONNEMENT

MEDECINE SCOLAIRE

La nouvelle organisation de la médecine scolaire ne prévoit plus d'examen médical durant l'école infantine et primaire (soit de la 1^H à 8^H).

Le premier examen a désormais lieu à l'âge préscolaire, donc juste avant l'entrée à l'école primaire en 1^{ère} HarmoS.

Cet examen obligatoire est effectué par le/la pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant.

Les parents concernés reçoivent un courrier explicatif en même temps que l'inscription et les informations pour la rentrée en 1^H. Un coupon réponse attestant que l'examen a bien eu lieu doit être remis à l'administration scolaire.

Pour nos deux cercles, la secrétaire scolaire est la personne de contact concernant la médecine scolaire.

026 660 25 46

PROPHYLAXIE DENTAIRE

Une fois par année, nos spécialistes en prophylaxie dentaire passent dans chaque classe pour sensibiliser les élèves à l'hygiène dentaire (goûters sains, technique de brossage, etc.).

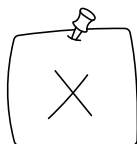
CONTRÔLE DENTISTE

Les élèves doivent effectuer un contrôle dentaire chaque année. Vous pouvez le faire auprès de votre dentiste privé (ne pas oublier de demander une attestation et la faire parvenir à l'enseignant-e de votre enfant).

Si vous souhaitez le faire auprès du dentiste scolaire (caravane dentaire), votre enfant s'y rendra avec sa classe sur le temps scolaire pour le contrôle..).

EDUCATION SEXUELLE

Une intervenante professionnelle du Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS dispense des cours d'éducation sexuelle, en classe, pour tous les élèves de 2^H, 6^H et 8^H. Seule l'enseignante de 2^H y participe. Une séance d'information est proposée aux parents avant ces leçons.



**SÉANCE D'INFORMATIONS POUR LES PARENTS:
LE 11 SEPTEMBRE 2025**

FONCTIONNEMENT

LES POUX

Ces dernières années, nous vivons des situations très pénibles en lien avec la présence des poux à l'école.

Malgré des messages de prévention réguliers, nous rencontrons des difficultés à les éradiquer complètement.

En milieu scolaire les « épidémies » de poux sont relativement fréquentes. Les poux sont certes très désagréables, mais ne sont pas dangereux. Il n'est pas recommandé de réaliser des contrôles à l'école.

Il est cependant essentiel de pouvoir compter sur la collaboration des parents pour un contrôle et un traitement minutieux.

Quand contrôler les têtes des enfants?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, famille, ...).
- En cas de démangeaison de la tête.
- En cas de présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever).

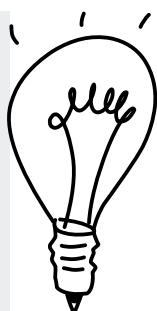
Le dépliant "Les poux sont de retour" vous explique comment chercher ce petit insecte parasite dans les cheveux et comment agir pour vous en débarrasser.

Le dépliant existe en sept langues: français, italien, anglais, allemand, espagnol, portugais et albanais.

Les moyens de s'en débarrasser sont simples, mais exigent que tous les enfants (et les membres de la famille) soient examinés/traités simultanément et que les recommandations soient appliquées avec rigueur.

CE QU'EN DIT LE MÉDECIN CANTONAL:

[HTTPS://WWW.FR.CH/SA
NTE/PREVENTION-ET-
PROMOTION/LES-
MALADIES-VACCINATIONS-
ET-PARASITES/POUX](https://www.fr.ch/santeprevention-et-promotion/les-maladies-vaccinations-et-parasites/poux)



LES BONNES PRATIQUES

- Avertir l'école si vous observez des poux sur la tête de votre enfants
- Réaliser les traitements et le contrôle jusqu'au bout
- Utiliser des traitements préventifs

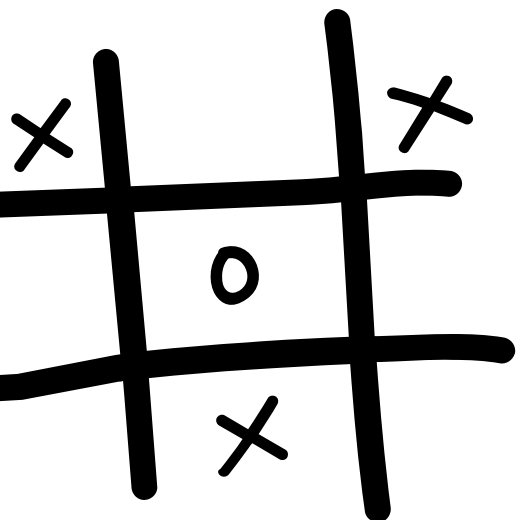
FONCTIONNEMENT

EDUCATION ROUTIÈRE

Les agents de l'éducation routière interviennent à plusieurs reprises durant le parcours scolaire des enfants. Des leçons sont dispensées dès la 1ère HarmoS (1H) jusqu'en 8ème HarmoS (8H).

BRIGADE DES MINEURS

La brigade des mineurs (BMI) intervient dans toutes les classes de 7H du canton pour porter un message de prévention.



TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Au bénéfice d'une formation reconnue en éducation sociale, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) sont engagé·e·s par la DFAC dans les différentes écoles du canton de la 1H à la 11H.

Le mandat des TSS s'articule autour de 4 axes :

- Climat scolaire: favoriser la qualité du climat scolaire et soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation.
- Soutien socio-éducatif: soutenir les élèves dans leur intégration scolaire et sociale.
- Collaborations internes et externes: collaborer avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les familles et les professionnel·le·s, en mobilisant leurs ressources et compétences.
- Prévention et détection précoce: s'engager dans des actions socio-éducatives répondant aux besoins des élèves ou des dynamiques de classe.

Les TSS sont facilement accessibles au sein de l'école. Ils·elles interviennent sur demande des élèves, des familles, des enseignant·e·s, des directions d'école ou d'autres professionnel·le·s du réseau.

Les TSS sont soumis·e·s au devoir de discrétion.

**TRAVAILLEUR SOCIAL EN
MILIEU SCOLAIRE**
Alessandro Simone

alessandro.simone@edufr.ch
026/305 81 34

FONCTIONNEMENT

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Conformément à l'art. 64 al. 4 de la Constitution cantonale et à l'art. 23 de la Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel. Ainsi, dans notre canton, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée disposent de cinq moments œcuméniques par année en 1-2^H et d'une période de 50 minutes par semaine pour les élèves de 3^H à 8^H.



TEMPS FORTS EN 1-2H

La spécificité de cet enseignement religieux à l'école enfantine est qu'il est œcuménique. Cela signifie que l'Eglise catholique et l'Eglise réformée portent ensemble la responsabilité de cet enseignement. Concrètement, ces rencontres avec les enfants sont assumées soit par un duo catholique-réformé, soit une Eglise délègue cet enseignement à l'autre Eglise. Cet enseignement est donné sous forme de temps forts de 90 minutes à cinq reprises au cours de l'année scolaire.

ETHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Le domaine de l'éthique et la culture religieuse fait quant à lui partie du programme scolaire.

FORMULAIRE DE DISPENSE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX:

[HTTPS://ECOLLES-FEMESUP.CH/FORMULAIRES/](https://ecoles-femesup.ch/formulaires/)

ELÈVES DISPENSÉS

Les élèves qui ne participent pas à ces leçons sont placés sous la responsabilité des enseignants.

FONCTIONNEMENT

ENSEIGNEMENT

Les enseignants respectent les directives cantonales en matière de gestion pédagogique ; ainsi que les recommandations internes à nos établissements scolaires. Les objectifs sont définis dans le cadre du plan d'études romand.

<https://www.plandetudes.ch/per>

Nous travaillons ensemble sous forme de formations, d'intervision, d'échanges, ... afin de développer la qualité de notre enseignement.

EVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées à intervalles réguliers durant l'année scolaire et permettent de situer l'élève dans sa progression.

Dès la 3^{ème} année, celles-ci sont écrites et devront être signées au fur et à mesure. Généralement, les évaluations sont propres à la classe, en fonction du travail effectué.

L'article 72 du RLS indique qu'une finalité de l'évaluation est de dresser le bilan des connaissances et des compétences acquises en vue des décisions de promotion et d'orientation. On retrouve là toute l'importance d'une pratique de l'évaluation en tant que jugement professionnel qui doit conduire l'enseignant-e à réunir et confronter plusieurs sources d'informations de natures diverses permettant de faire le bilan du chemin parcouru par l'élève.

Dans ce sens, la note présente dans le bulletin peut être issue d'une moyenne arithmétique, mais peut également être adaptée, **pondérée**, afin de donner le message qui permet de rendre compte des apprentissages de l'élève.

Pour rappel, ce sont des documents officiels et il est interdit d'y ajouter des commentaires ou d'y apporter des modifications. Si vous avez besoin de précisions ou si vous souhaitez y apporter une remarque, vous pouvez bien sûr contacter l'enseignant-e ou joindre un message sur une feuille annexe.



FONCTIONNEMENT

En fonction des difficultés rencontrées, différents soutiens sont possibles dans le cadre de l'école et sur le temps scolaire. Certains concernent une aide d'ordre social et/ou psychologique (travail social en milieu scolaire, médiation scolaire, unité mobile), d'autres d'ordre pédagogique (appuis pédagogiques, appuis de français langue étrangère, mesure d'aide ordinaire d'enseignement spécialisé, mesure d'aide renforcée d'enseignement spécialisé).

LA COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire. A noter que celle-ci est faite par les parents et peut être complétée en collaboration avec l'enseignant-e.

Pour plus d'informations :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire>

LE SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)

Le SLPP constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

La demande doit être réalisée par les parents par le biais du formulaire 124 (en ligne)

Pour plus d'informations :

<https://www.estavayer-cep.ch/presentation-services-auxiliaires/>



FONCTIONNEMENT



LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

Dans le cadre d'une compensation des désavantages



COLLABORATION ÉCOLE-THÉRAPEUTE-FAMILLE



ATTESTATION D'UN-E SPÉCIALISTE RECONNU-E



RENCONTRE DE RÉSEAU POUR FORMALISER LA DÉMARCHE MTA



PHASE DE TEST AVEC LA COLLABORATION DE LA PERSONNE RESSOURCE



UTILISATION EN CLASSE SELON LE PROFIL DE L'ÉLÈVE, LES BESOINS, LA RÉALITÉ DU TRAVAIL SCOLAIRE



EVALUATION EN CONTINUE DES BESOINS ET DÉVELOPPEMENT DES SITUATIONS D'UTILISATION PAR/POUR L'ÉCOLE

COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Ces mesures concernent les élèves en situation de handicap attesté et/ou présentant un trouble fonctionnel diagnostiqué et attesté par un-e/s spécialiste-s reconnu-e-s (psychologue scolaire, logopédiste, médecin,...).

Pour bénéficier de cette mesure de soutien, l'élève doit être susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Dans le cadre des mesures d'aide renforcée, cette mesure peut être intégrée aux différentes adaptations mises en place pour l'élève.

MTA

Un moyen technique auxiliaire est une aide technique qui permet à la personne d'exercer une activité que le handicap empêche de réaliser normalement.

L'ÉCOLE

Sur la base d'une analyse fine, la direction d'établissement décide de l'octroi ou du refus des mesures de compensation des désavantages. Elle décide aussi quelles mesures sont, le cas échéant, mises en place.

Si la direction d'établissement accepte la demande de mesures de compensation des désavantages, on procédera ensuite à la planification des mesures puis à leur mise en œuvre. Les résultats de la mise en place des mesures de compensation des désavantages seront évalués par le réseau. En fonction de cette analyse, les mesures peuvent être ajustées.

UTILISATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE EXEMPLES:

- Rédaction de petits textes
- Utilisation de la prédiction orthographique pour l'écriture de phrases
- Utilisation de la synthèse vocale pour la lecture de longs textes
- Utilisation de la synthèse vocale pour la dictée d'un texte
- Utilisation de certains supports officiels directement sur l'ordinateur

FONCTIONNEMENT

ENSEIGNEMENT

Les devoirs contribuent à l'apprentissage de l'élève ; ils découlent du programme scolaire et sont, en principe, réalisés à la maison.

Il nous paraît important de rappeler que les devoirs suivent un travail d'apprentissage réalisé en classe ; il ne s'agit donc pas d'un moment où l'élève est amené à construire ou à acquérir de nouvelles connaissances.

Chaque partenaire (élève, parent, enseignant) a son rôle à jouer dans la réalisation des devoirs. Il est primordial de pouvoir compter sur chacun !

- L'enseignant choisit, réalise et explique les devoirs en lien avec son enseignement
- L'élève doit réaliser son devoir pour consolider ses apprentissages ou réactiver des notions vues en classe
- Le parent accompagne son enfant et veille à la réalisation du devoir dans le délai prévu.

LES BUTS DES DEVOIRS

APPRENDRE À S'ORGANISER ET PLANIFIER

SE RESPONSABILISER

S'ENTRAÎNER ET APPROFONDIR LES APPRENTISSAGES

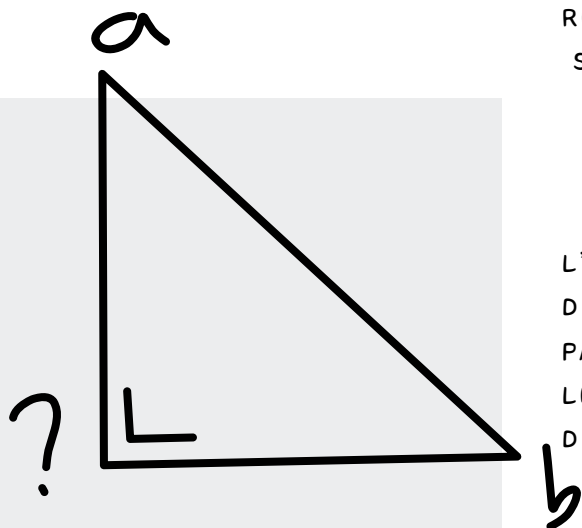
RÉALISÉS EN CLASSE

SE PRÉPARER POUR DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES À VENIR

MAIS ENCORE...

L'ACCENT EST MIS SUR LA QUALITÉ PLUTÔT QUE LA QUANTITÉ
DES DEVOIRS PEUVENT ÊTRE DONNÉS UNE OU PLUSIEURS FOIS
PAR SEMAINE, MAIS AU MINIMUM UNE FOIS

LES ÉLÈVES D'UNE MÊME CLASSE PEUVENT AVOIR DES
DEVOIRS DIFFÉRENTS



FONCTIONNEMENT

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le canton de Fribourg a élaboré un dispositif pour mettre en œuvre l'Education Numérique du Plan d'études romand.

Le plan d'études romand définit des attentes fondamentales à atteindre par tous les élèves dans le domaine de l'Education Numérique.

Cette partie du plan d'étude étant transversale, tous les enseignants sont responsables de sa mise en œuvre.

Pour ce faire, ils sont encadrés par des personnes ressources formées.

Le dispositif du PerEdNum est piloté par le Centre fri-tic et la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

Il ne s'agit évidemment pas de mettre les élèves derrière des tablettes ou des ordinateurs, mais bien de développer leur conscience et leur compétence de citoyen numérique.

Outils numériques pour la classe

Site pour les élèves de l'école obligatoire

Contenu pédagogique approprié et validé par la DFAC
www.frischool.ch/

Plateforme de travail sécurisée et gratuite pour les élèves du canton de Fribourg

Accès en utilisant le compte élève @studentfr.ch
(passeport informatique)

Applications à disposition et réservées au travail scolaire :

- o Outlook : pour la messagerie électronique
- o Teams : pour la visioconférence et le travail collaboratif
- o OneDrive : pour le stockage des documents
- o Word, Excel, Powerpoint, ...

www.office.com



FONCTIONNEMENT

LES ACTIVITÉS

Généralement, deux sorties annuelles sont organisées pour les élèves: une activité culturelle (généralement un spectacle) et une activité sportive (tournoi sportif, découverte d'un nouveau sport, etc.).

De plus, différentes formes d'enseignement sont proposées à nos élèves, selon les degrés de scolarité et le cercle scolaire:

- Ecole à la forêt
- Ecole à la ferme
- Sorties en lien avec les thèmes abordés en classe
- Piscine

Et bien sûr, les sorties de fin d'année et course d'école!



LES CAMPS

Habituellement, au fur et à mesure de sa scolarité, chaque élève bénéficie de camps adaptés à son âge, par leur durée ou par les activités choisies.

Une participation financière est demandée aux parents pour les frais de repas.

Des arrangements financiers peuvent être trouvés avec le conseil des parents.

Comme le précise le règlement d'application de la loi scolaire, sauf dispense individuelle accordée par la direction d'établissement pour des motifs justifiés, tous les élèves participent aux camps scolaires.

Hormis en cas de maladie ou d'accident, l'élève dispensé-e reste sous la responsabilité et la surveillance de l'école.

Le coût et l'organisation d'un transport éventuel dus à un changement d'établissement sont à la charge des parents.

FONCTIONNEMENT

LES COMMUNES

Nous collaborons avec 4 communes:

- Fétigny-Ménières
- Surpierre-Prévondavaux

Elles sont représentées par des conseillers communaux en charge des écoles:

COMMUNES FM

Conseillère communale,
Resp. des écoles
Commune de Fétigny
Fatima Granget
f.granget@fetigny.ch

Conseiller communal,
Resp. des écoles
Commune de Ménières
Cédric Béguin
cedric.beguin@1533menieres.ch

COMMUNES SP

Conseillère communale,
Resp. des écoles
Commune de Surpierre
Ludmilla Bongard
l.bongard@surpierre-fr.ch

Conseiller communal,
Resp. des écoles
Commune de Prévondavaux
Nicolas Custot
commune@prevondavaux.ch

LES RESPONSABILITÉS DES COMMUNES:

Dans le domaine de l'école, les communes sont responsables :

- Des transports scolaires
- De la mise à disposition des locaux et du périmètre scolaire
- De la sécurité aux abords des écoles

FONCTIONNEMENT

LES CONSEILS DES PARENTS

Nous collaborons avec deux conseils des parents:

- Fétigny-Ménières
- Surpierre-Prévondavaux

PRÉSENTATIONS & RÔLES

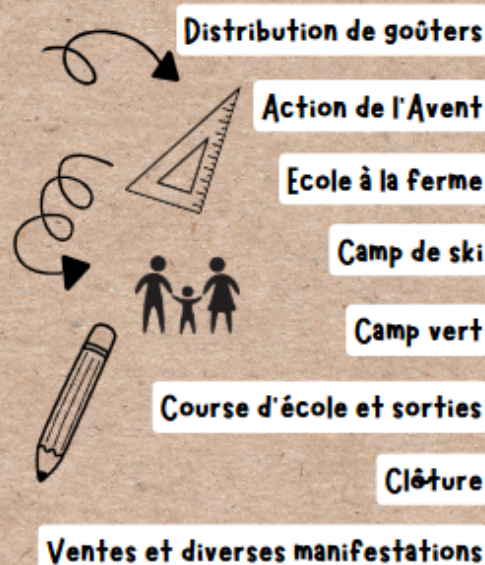
Au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg, le conseil de parents est une institution représentative des parents des élèves scolarisés dans un établissement scolaire. Il a pour mission de représenter les intérêts des parents auprès de l'établissement scolaire et de la commune.

Le conseil de parents est composé de parents d'élèves. Il est présidé par un parent élu par ses pairs. Les missions du conseil de parents sont les suivantes :

- Représenter les intérêts des parents auprès de l'établissement scolaire et de la commune. Le conseil de parents est consulté sur les projets et décisions importants concernant l'école. Il peut également formuler des propositions et des recommandations.
- Promouvoir la collaboration entre les parents, les enseignants et les autres acteurs de l'école. Le conseil de parents peut organiser des activités et des événements pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et les enseignants.
- Informer les parents sur la vie scolaire. Le conseil de parents peut organiser des réunions d'information ou des conférences pour informer les parents sur les différents aspects de la vie scolaire.

ACTIONS

Voici quelques actions dans lesquelles le conseil des parents s'investit durant l'année scolaire: par une participation financière, organisationnelle ou humaine!



NOTRE ORGANISATION

- 3 à 4 séances annuelles en présence des autorités communales, d'un représentant des enseignants et de la direction
- Répartition des tâches
- Autonomie financière avec contrôle des comptes par les communes
- Organisation en groupes de travail (camps, clôture, etc.)



cpsurpierreprevondavaux@gmail.com

cpfetigny-menieres@gmail.com

RÈGLEMENT

Tous les acteurs de l'école travaillent ensemble pour développer le climat de l'établissement.

Deux règles de base sont à respecter :

- Le respect des camarades et des adultes
- Le respect des lieux et du matériel

- Les élèves saluent les adultes croisés dans le périmètre de l'école et s'adressent à eux dans un langage correct et adapté à leur âge (vouvoiement pour les plus grands). Ils acceptent leurs éventuelles remarques ou recommandations et en tiennent compte.
- Les élèves utilisent un langage correct avec leurs camarades. Ils évitent absolument toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique (bagarre, bousculade...), et tout comportement inadéquat.
- Les enseignants surveillent les élèves dans le périmètre scolaire, **dix minutes avant le début de l'école et dix minutes après**. Durant les récréations, les enseignants assurent une surveillance active.
- L'accès des bâtiments est autorisé aux élèves dès la sonnerie ou au premier appel des enseignant-e-s. Un-e élève peut être autorisé-e à pénétrer dans le bâtiment à titre exceptionnel, notamment pour rejoindre un-e enseignant-e en cas de besoin.
- Nous attendons des élèves qu'ils respectent le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de détérioration d'un moyen d'enseignement (par exemple un manuel), le montant du matériel sera facturé aux parents.
- Les dégâts causés par l'élève à des tiers ou au bâtiment scolaire sont à **la charge des parents et de leur assurance privée**.
- Les élèves portent des pantoufles aux pieds dans les classes.
- La tenue vestimentaire doit être décente et adaptée à l'activité prévue, ainsi qu'à la saison, la température et le lieu fréquenté (merci d'éviter les tenues suggestives et le maquillage prononcé). Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée.
- Les vestes et les chaussures restent au vestiaire durant le temps de classe et ne sont pas sous la responsabilité des enseignant-e-s : ne pas laisser des objets de valeur dans les poches.
- Les boissons telles que thé, sirop, etc. ne sont pas autorisées à l'école. Les élèves peuvent prendre une gourde d'eau.
- Une attention particulière est donnée aux récréations peu/pas sucrées.
- Les appareils photos, les consoles ou téléphones portables sont interdits dans le périmètre scolaire. En cas de problème, ces appareils pourront être confisqués par la direction d'école.
- Les montres connectées sont acceptées, pour autant qu'elles soient utilisées strictement dans leur fonction première : indiquer l'heure. L'utilisation des autres fonctions : enregistrement, appareil photo, téléphone, jeux, etc. est formellement interdite.
- L'école n'est pas responsable du matériel personnel des élèves, y compris des éventuels appareils emmenés à l'école.
- Les élèves peuvent signaler aux enseignants et / ou à la direction les cas de vol ou de déprédation, mais les objets personnels ne seront pas remboursés ou remplacés.

RÈGLEMENT

RESPECT DU RÈGLEMENT SCOLAIRE



Je m'exprime correctement.

A l'école je ne peux pas utiliser les expressions comme: *wesh, mec, put*** ainsi que les insultes.

Je ne peux pas répondre de manière insolente aux adultes de l'école.



Je fais mon travail d'élève.

A l'école, je viens pour apprendre. Je réalise les tâches demandées par les adultes : devoirs, travaux de groupes, fiches, ...



Je n'ai pas recours à la violence verbale ou physique.

A l'école, je ne peux pas insulter mes camarades, les intimider, les menacer ou encore les frapper.

RESPECT DU RÈGLEMENT SCOLAIRE



Malgré cela, le problème se répète:

Je rencontre la directrice de l'école qui déterminera la mesure prise.

Mes parents sont avertis.



Le problème se répète:

Je suis mis à l'écart (récré, gym, activité sympa) et/ ou

J'ai un travail supplémentaire de réparation, de réflexion ou d'excuse.

Mes parents sont avertis.



Je ne respecte pas une/des règles:

Je suis averti-e oralement.



Je réalise mon métier d'élève avec le comportement attendu:

- JE M'EXPRIME CORRECTEMENT.
- JE FAIS MON TRAVAIL.
- JE N'AI PAS RECOURS À LA VIOLENCE VERBALE OU PHYSIQUE.

Ces trois règles sont travaillées de manière régulière en classe avec les enseignant-e-s et/ ou avec le travailleur social.

RÈGLEMENT

LES PRATIQUES GAGNANTES

- Eviter de prendre des jeux électroniques à l'école
- Utiliser la montre exclusivement pour lire l'heure
- A l'arrivée à l'école ou dans les transports scolaires, mettre la montre/le téléphone dans le sac
- Garder ce matériel pour les temps libres, les loisirs

LES SOUCIS RENCONTRÉS

- Des enregistrements ou des photos à l'insu des adultes ou des autres enfants
- Une utilisation en augmentation dans les transports scolaires, malgré le règlement
- Des appels de parents durant l'école (volontaire ou par erreur)
- Un attrait non gérable pour les jeux ou autres options durant la classe ou la récré
- Une impossibilité de gérer cet aspect par les adultes de l'école

NOS PRATIQUES

- Le matériel électronique sera confisqué durant le temps scolaire
- Les parents seront avisés et priées de venir récupérer le matériel à l'école

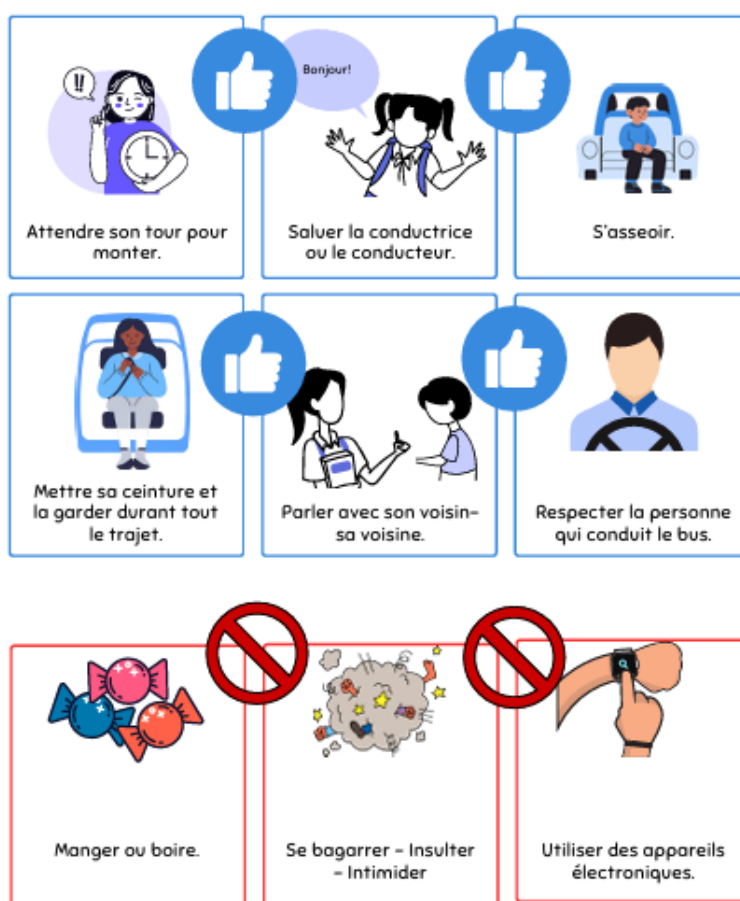
MERCI D'AVANCE POUR VOTRE SOUTIEN DANS LA GESTION DE CES
NOUVELLES TECHNOLOGIES...

APPRENONS AUX ENFANTS À PERCEVOIR LES ENJEUX AFIN DE DEVENIR
DES CITOYENS NUMÉRIQUES RESPONSABLES !



RÈGLEMENT

Comportements dans le bus



LES CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

- Au 1er avertissement, le conducteur / la conductrice avertit l'enseignant-e qui mettra un mot dans le carnet de devoirs
- Au 2ème avertissement, la direction d'école est avertie et enverra un message d'information aux parents par KLAPP
- Au 3ème avertissement, la commune, responsable des transports, sera avertie et déterminera la suite à donner.

L'UTILISATION DES TRANSPORTS

- Chaque enfant a une place dans le bus.
- Les élèves qui n'utilisent pas le transport scolaire prévu sont sous la responsabilité des parents.
- **Les élèves doivent être présents à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'heure de départ du bus.**
- Les élèves attendant le bus doivent avoir un comportement adapté à la circulation routière (pas de jeux de ballons, de trottinettes, de bousculades, etc.).

En cas de non-respect des règles de vie et des interdictions, le conseil communal peut prononcer une exclusion temporaire du bus pouvant aller jusqu'à 10 jours de classe. Les parents assument le transport de leur enfant durant cette période.

RÈGLEMENT

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Nous observons une série de comportements inadaptés sur le chemin de l'école : cohabitation dangereuse sur les parkings des écoles entre voitures et élèves, montées et descentes des trottoirs, routes traversées sans regarder...

Communes, conseils des parents et école collaborent pour vous transmettre le message de la police et se permettent de rappeler quelques recommandations à discuter en famille :

- Porter un équipement de protection (casque)
- Adapter la vitesse ; circuler en étant prévoyant et prêt à freiner
- Eviter de monter et descendre des trottoirs
- Respecter les règles de la circulation et la signalisation comme les piétons (traverser en marchant, emprunter le passage piétons, ...)

De plus :

- Dans le périmètre scolaire, les déplacements se font à pied. En principe, l'utilisation des trottinettes, planches à roulettes et autres moyens similaires est interdite durant le temps scolaire.
- L'élève prend soin de garer son engin sur les places qui leur sont réservées.

TCS	BFU	Et toujours la possibilité de développer des lignes de pédibus dans votre quartier...
		

L'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants se rendent à l'école au maximum dix minutes avant le début de l'école ou le départ du bus. A la fin de la classe, les élèves rentrent aussi directement à la maison. Ces moments sans surveillance sont souvent sources de conflits et de bagarres.

RÈGLEMENT

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A PIED, C'EST MIEUX...

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : s'arrêter, regarder, écouter

A VÉLO

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

EN VOITURE

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé ;
- Ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons

RESSOURCES

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE

Formulaires, informations diverses, info-parents, contacts, ...

<https://ecoles-femesup.ch/>

SITE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

calendriers, informations générales, contacts, ...

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire>

SITE SLPP

description, formulaire, contacts, ...

<https://estavayer-cep.ch/presentation-slpp/>

SITE FRITIC

Les jeunes font un usage de plus en plus important des médias et technologies numériques à l'école et dans leur vie privée. La sensibilisation et prévention aux risques liés aux médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) est un pilier central de la stratégie du Centre de compétences Fritic.

<https://www.fr.ch/fritic/citoyennete-numerique>

SITE REPER

Spécialisé dans la prévention des addictions et des comportements à risque, REPER travaille depuis plusieurs années dans le domaine du monde numérique. Nous développons et proposons des prestations et des outils visant à favoriser une utilisation saine et harmonieuse des médias numériques.

<https://prevention-ecrans.ch/>

SITE ASTRAM

As'trame est un mouvement romand destiné à soutenir les enfants, jeunes et familles bouleversés par des événements de vie: deuil, séparation, événements divers...

<https://www.astrame.ch/>

ÉCRANS

**LES ÉCRANS
C'EST COMME...**



...LES GÂTEAUX

L'Atelier de
l'Orthophoniste

C'est bon, c'est agréable,
parfois même irrésistible.



L'Atelier de
l'Orthophoniste

Il ne nous viendrait pas à l'idée
de nous nourrir uniquement de
biscuits...



L'Atelier de
l'Orthophoniste

... mais compris dans un équilibre
alimentaire global, c'est parfaitement
inoffensif, et même sain !



L'Atelier de
l'Orthophoniste

C'est la même chose pour les écrans...

Ne nourrir le cerveau d'un enfant
qu'avec des écrans c'est l'exposer à
d'importants déséquilibres.



L'Atelier de
l'Orthophoniste

Mais compris dans une **journée bien
équilibrée**, l'écran reste une activité
comme une autre.



L'Atelier de
l'Orthophoniste

Une journée
équilibrée c'est...



L'Atelier de
l'Orthophoniste

Et comme pour l'alimentation,
avec les écrans on privilégie
les bons ingrédients :

- des contenus adaptés à l'âge
- des contenus calmes avant 6 ans
- si ça cultive l'intelligence c'est le must !



L'Atelier de
l'Orthophoniste

Ne diabolisons pas les écrans,
remettons-les à leur juste place :
un plaisir parmi d'autres.

**Ce qui compte avant tout c'est
l'équilibre et le plaisir partagé.**

L'Atelier de
l'Orthophoniste

RÉCRÉS

ON MANGE QUOI À LA RÉCRÉ?

[HTTPS://FRAPP.CH/FR/ARTICLES/STORIES/RENTREE-SCOLAIRE-ON-MANGE-QUOI-A-LA-RECRE](https://frapp.ch/fr/articles/stories/rentree-scolaire-on-mange-quoi-a-la-recre)

A retenir:

- La récré complète le petit déjeuner. Selon l'appétit de votre enfant, s'il a plus ou moins faim au moment du petit-déjeuner, la récré devra être adaptée.
- La taille de la récré dépend de son appétit, de son activité physique, mais aussi de sa croissance. Cela peut donc fluctuer d'un jour à l'autre.
- Le déjeuner et la récré sont complémentaires et devraient comprendre à eux deux les aliments suivants: fruits ou légumes, produits laitiers, céréales, boisson non sucrée, matière grasse.
- Il est préférable de garder les petits plaisirs sucrés pour les goûter ou le dessert, quand il est possible de se brosser les dents.
- Astuce: la taille d'une portion dépend de la taille de la main de l'enfant.

Dans nos écoles:

- Les boissons sucrées ne sont pas acceptées à l'école: il est toujours possible de boire de l'eau!
- Nous essayons de faire découvrir régulièrement des aliments et de nouvelles saveurs aux élèves
- Nous recommandons aux enfants de manger leur goûter avant d'aller jouer, mais nous ne les obligeons pas...
- Nous recommandons aux enfants de ne pas partager les récrés (choix familiaux, allergies...)



AQUISITION DE LA PROPRETÉ

L'AQUISITION DE LA PROPRETÉ ET L'ÉCOLE



COMMENTAIRES

L'apprentissage de la propreté demande du temps et de la patience. Chaque enfant progresse à son rythme. Entre 2 et 4 ans, nous pouvons attendre qu'un enfant ait développé ces compétences pour la journée.

Si ce n'est pas le cas, le médecin pourra alors essayer de trouver les raisons de ce refus ou de cette difficulté, qu'elles soient de nature psychologiques ou physiologiques.

L'école met en place des rituels pour encourager les élèves à aller aux toilettes et pour gérer les petits accidents. Il est cependant primordial que les élèves, dès la 1^{re} année, puissent gérer l'aspect "toilettes" seuls et de manière autonome (se changer en cas d'accident, s'essuyer, etc.)

Pour des raisons de sécurité (pour la gestion du reste du groupe) et de respect de l'intimité, les enseignants n'interviennent pas pour changer la couche d'un enfant ou l'essuyer aux toilettes.

POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN

...

- N'hésitez pas à évoquer la situation avec les enseignants
 - ...Peut-être qu'il est possible de prendre quelques dispositions pour éviter les gros accidents...
 - ...Peut-être qu'une collaboration plus étroite peut être développée pour gérer les situations de crise...
- Parlez-en à des professionnels de la santé pour écarter certaines causes
- Rapportez les habits prêtés par l'école dans des délais assez courts pour que nous soyons toujours en mesure de dépanner
- Accordez un peu de temps à cet apprentissage à la maison afin que la situation puisse être plus confortable pour tous!

L'école se réserve le droit de vous demander de venir chercher votre enfant en cas de situation nécessitant votre intervention.

SORTIES NATURE

LES SORTIES À L'EXTÉRIEUR



COMMENTAIRES

Transformer la forêt ou la ferme en une salle de classe, permettre aux élèves d'expérimenter et d'explorer tout en créant un lien fort avec la nature. C'est ce que nous proposons à nos élèves avec nos activités d'apprentissage en plein air.

L'apprentissage en plein air favorise leur développement cognitif, émotionnel et social et renforce la santé ainsi que leur lien avec la nature.

Les activités ont lieu par tous les temps, mais une confirmation est donnée aux parents en cas de doute.

Les enseignants prennent les précautions nécessaires en terme de risques liés à la météo (p.ex. vent fort)

L'école ne dispose pas d'équipement supplémentaire pour pallier à des oublis de gants, bonnet, combinaison, etc.

Ces activités à l'extérieur font partie de notre grille horaire et tous les enfants y participent.

POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN

...

- Privilégiez des équipements qui tiennent bien chaud mais dans lesquels les enfants peuvent bouger
- Pensez à vérifier l'imperméabilité des chaussures
- Pensez à bien couvrir les extrémités: tête, mains...
- Lorsqu'il y a de la neige, n'hésitez pas à habiller vos enfants avec des vêtements adaptés (et évent. mettre une paire de chaussettes sèches dans le sac!)

- Si les sorties à l'extérieur vous interrogent ou inquiètent vos enfants, n'hésitez pas à thématiser cela avec l'enseignant-e qui pourra répondre à vos questions ou accompagner votre enfant.

- Le temps passé à l'extérieur est adapté selon les conditions météorologiques.

Si votre enfant est blessé et ne peut pas participer à ces activités, il sera intégré à une autre classe (idem que pour une leçon de gymnastique par exemple). Il ne reste pas à la maison.

